

Législature 2021-2026

N° 50

Message du Conseil communal au Conseil général du 23 mai 2023

Octroi d'un crédit de travaux de CHF 1'550'000.00 TTC pour l'agrandissement de l'école primaire de Murist

1. Introduction

L'établissement scolaire Estavayer-Sévaz compte actuellement 978 élèves. Ces élèves sont répartis en trois zones géographiques qui correspondent aux lieux de scolarisation avant fusion.

L'attribution du nombre de classes est faite selon la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) et le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS).

Dans l'établissement scolaire Estavayer-Sévaz, les zones 1 (Estavayer-le-Lac et Font) et 2 (Vernay et BMRS *Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés, Sévaz*) comptent comme une entité unique pour l'attribution du nombre de classes. La zone 3 (Murist-Vuissens) fait exception ; le calcul se faisant uniquement sur l'effectif de ce lieu de scolarisation.

La zone 3 a eu une évolution démographique exceptionnelle. Durant les 5 dernières années, nous sommes passés de 100 à 150 élèves ; rien ne nous permettait d'envisager cette évolution. Au vu de cette augmentation fulgurante des élèves, depuis la rentrée scolaire 2022-2023, la salle des sociétés a été affectée aux besoins scolaires. Les sociétés doivent désormais aller dans la buvette du Skater ou trouver une salle ailleurs dans la Commune, si la buvette n'est pas disponible.

Dans la localité de Murist, il reste encore le quartier de Vuillama qui devrait accueillir un immeuble avec un potentiel de 140 habitants et, en face, le développement de la zone du Clos de l'Hotau pourrait aussi accueillir environ 188 habitants.

Depuis plusieurs années, des discussions sont en cours afin de scolariser les élèves des Communes vaudoises de Champtouroz et Treytorrens à l'école de Murist pour ce qui est du primaire et au CO d'Estavayer-le-Lac pour les plus grands. Ces discussions sont à bout touchant et la signature des conventions intercantonale et intercommunale devrait avoir lieu ces prochaines semaines. Une rentrée scolaire commune est prévue en août 2024. Dans ces deux localités, il y a également eu une augmentation significative du nombre des élèves par rapport au début des discussions.

Comme le bâtiment scolaire actuel est déjà occupé à 100%, la nécessité d'agrandir le site avec deux nouvelles classes s'avère indispensable afin de pouvoir enseigner selon les recommandations en vigueur actuellement.

Ce projet d'agrandissement de l'école sera présenté et discuté au sein de la Commission des bâtiments dans le courant du mois de mai 2023.

2. Objet du message

Le message concerne l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 1'550'000.00 TTC pour l'agrandissement de l'école primaire de Murist.

La direction des travaux sera assurée par le Service des bâtiments en collaboration avec l'architecte. Une mise à l'enquête ordinaire devra avoir lieu pour réaliser cet agrandissement.

Le projet comprend :

- Rez: une salle de classe primaire de 81m² avec vestiaire.
- Etage 1 : une salle de classe primaire de 81m² avec vestiaire.
- Une liaison entre l'annexe et l'école existante.

L'implantation retenue permet d'utiliser une surface résiduelle de terrain et de bénéficier pleinement des infrastructures existantes (entrée, ascenseur).

Plusieurs variantes d'exécution ont été étudiées. Parmi celles-ci :

- une construction traditionnelle en brique avec dalles en béton, d'une conception identique à la construction existante.
- une construction totalement en bois.
- une construction mixte.

Compte tenu de la liaison avec l'existant, le choix s'est porté sur une construction mixte. Ce choix permet de reprendre les niveaux des dalles existantes alors que, dans le cadre d'une construction tout en bois, la hauteur de la structure porteuse exigerait de réaliser les passerelles de liaison entre les bâtiments avec des rampes non conformes pour les personnes à mobilité réduite.

La proposition est de construire, sur des piliers en métal ou en béton, une structure porteuse intérieure composée de dalles en béton armé et de murs en brique de terre cuite. L'enveloppe sera réalisée en bois et les fenêtres en bois-métal.

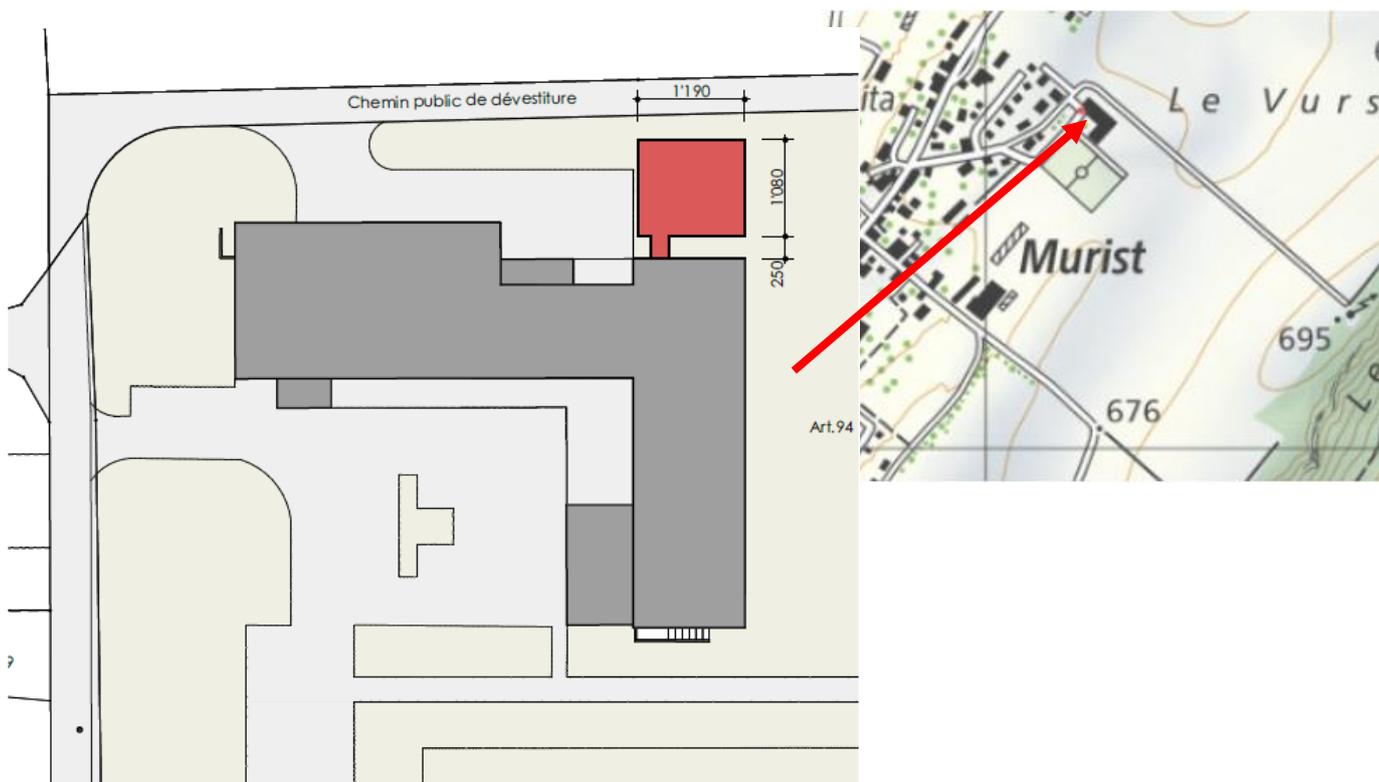
La toiture plate sera végétalisée ; les eaux de pluie seront infiltrées avant d'être raccordées à la canalisation communale. Des panneaux solaires photovoltaïques seront posés sur la toiture ainsi que comme éléments de pare-soleil sur la façade Sud-Est. La surface totale sera d'environ 100 m², représentant une puissance de 21 kWc. La production annuelle attendue sera de l'ordre de 17'000 kWh. La production d'électricité sera utilisée partiellement en autoconsommation. Ceci permettra de diminuer l'achat actuel d'électricité qui est de l'ordre de 28'000 kWh.

Les nouvelles salles seront raccordées à l'installation de chauffage existante.

Le planning intentionnel de réalisation des travaux est le suivant :

- Mise à l'enquête par le bureau d'architectes : 1^{er} juin 2023
- Plans d'exécution et adjudications : juin à septembre 2023
- Démarrage : fin de l'automne 2023
- Remise de l'ouvrage : 1^{er} juillet 2024

Les plans d'avant-projet suivants présentent l'agrandissement projeté (ces plans sont encore sujet à des adaptations mineures).



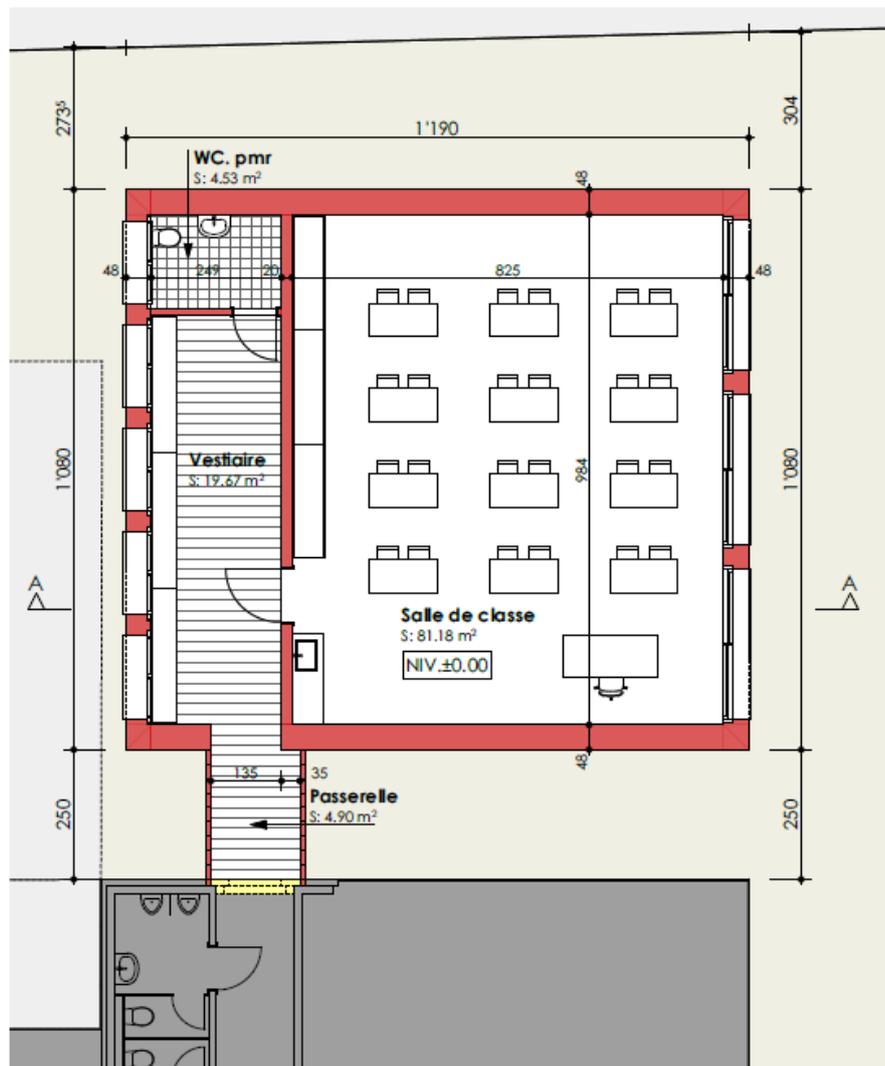
Situation



Vision actuelle



Coupe A-A et façade Sud-Est



3. Devis

Le devis estimatif des travaux, établi par le Service des bâtiments en collaboration avec l'architecte, est le suivant :

Terrassements, canalisations, fondations	CHF	130'000.00	HT
Bâtiment : rez et 1 ^{er} étage (1'010m ³ x CHF 850.00)	CHF	860'000.00	HT
Elément de liaison	CHF	50'000.00	HT
Panneaux solaire (environ 100m ²)	CHF	46'000.00	HT
Honoraires architecte, ingénieur CVSE et civils	CHF	180'000.00	HT
Aménagements extérieurs	CHF	30'000.00	HT
Equipement ameublement	CHF	50'000.00	HT
Autorisation, taxes, frais divers	CHF	80'000.00	HT
Total HT	CHF	1'426'000.00	HT
TVA 8.1%	CHF	115'506.00	HT
Total TTC	CHF	1'541'506.00	TTC
Arrondi	CHF	8'494.00	HT
TOTAL TTC arrondi	CHF	<u>1'550'000.00</u>	<u>TTC</u>

Subventions :

Une demande de subvention cantonale sera faite pour les constructions scolaires.

Un forfait de CHF 2'340.00/m² est octroyé par salle de classe.

L'estimation est la suivante :

- Création de deux salles de classe, surface subventionnable environ 180m² * 2'340.00 = CHF 421'200.00 (montant subventionnable).
- Taux applicable de 16.8% au montant forfaitaire subventionnable.
- Montant de la subvention CHF 421'200.00 à 16.8% = **CHF 70'761.60.**

Subvention solaire estimée pour une puissance de 21kWc, **CHF 8'400.00.**

4. Budget prévisionnel

Les coûts d'exploitation supplémentaires seront liés à ces deux classes, tels que le chauffage, l'électricité et la conciergerie.

5. Financement

Le montant de CHF 1'550'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. L'investissement sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 33 ans, soit 3 % par année. La subvention attendue sera amortie sur la même durée.

Les amortissements annuels de CHF 46'500.00 du coût de construction seront imputés dans la rubrique 21711. L'amortissement annuel de la subvention de CHF 2'122.85 sera crédité dans cette même rubrique 21711.

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés pour 10 ans à 2.5 % ou CHF 38'750.00, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

6. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 1'550'000.00 TTC pour l'agrandissement de l'école primaire de Murist.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 1^{er} mai 2023.


Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Marlis Schwarzentrub, Dicastère des bâtiments et infrastructures